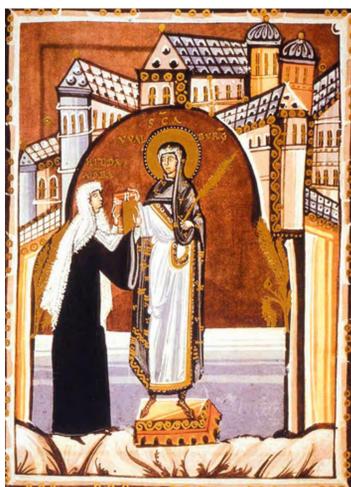


DU X^E SIÈCLE AU XIV^E SIÈCLE :

LA FONDATION ET LE DÉVELOPPEMENT



EN 1723, L'ABBESSE ÉLISABETH LE PICART RÉDIGE UN DOCUMENT MENTIONNANT QUE « L'ABBAYE ROYALE DE SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL » EST FONDÉE EN 810 PAR LE ROI DE FRANCE LOUIS LE DÉBONNAIRE, AUSSI APPELÉ LOUIS LE PIEUX.

Ruinée par les guerres des Normands en 866, elle aurait été rétablie en 873 par le roi Lothaire. Cependant, aucune source directe ne permet de confirmer cette fondation. Élisabeth Le Picart, alors en conflit avec les ducs de La Trémoille, souhaite affirmer la fondation royale de l'abbaye, et donc son indépendance.

DANS UNE CHARTE DATÉE DE 973 / 975, LE ROI DE FRANCE LOTHAIRE CONFIRME À ARBERT, VICOMTE DE THOUARS, ET SON ÉPOUSE ALDÉARDE, LA POSSESSION DU FIEF QU'IL TENAIT DU COMTE GEOFFROY D'ANJOU.

Il précise qu'après leur mort le domaine reviendra à la communauté de l'abbesse et des religieuses établies sur le même lieu sous l'invocation de Marie, de saint André et saint Jean Baptiste. Le document ne précise pas si l'abbaye est construite ou non. Conservé dans le chartrier de Thouars, son authenticité fait débat. Cependant, une quantité de détails d'une réelle précision et de formules justes ont été relevés.

LA PREMIÈRE MENTION VÉRITABLEMENT ATTESTÉE DE L'ABBAYE EST UNE DONATION DE 988 DE LA COMTESSE D'ANGOULÊME ALDÉARDE, CITÉE EN 973 / 975, VEUVE DU VICOMTE DE THOUARS ARBERT.

Elle donne à l'abbaye Saint-Géraud d'Aurillac divers biens en Thouarsais, dont un monastère de femmes près de la seigneurie de Thouars, fondé en l'honneur de saint André. Or, il n'y a aucune référence de cette possession dans les archives d'Aurillac. Les termes de la charte du roi Lothaire, qui doit donc être véridique, sont appliqués : les domaines reviennent à l'abbaye, qui conservera ses terres jusqu'à la Révolution.

EN 1169, LE PAPE ALEXANDRE III CONFIRME L'ABBAYE DANS SES POSSESSIONS.

Les principales propriétés citées sont des églises de Thouars, dont Saint-Médard de Thouars et l'aumônerie Saint-Lazare, l'église Saint-Pierre de Missé et ses dépendances ainsi que plusieurs églises de la région, comme Saint-Hilaire de Faye (Faye-l'Abbesse). Elles possèdent également des moulins, dont celui de la Roche, près du pont des Chouans, ainsi que des rentes et revenus sur divers biens et terres. Les vicomtes de Thouars appuient leur pouvoir en leur faisant de nombreuses donations, par exemple les droits du four banal de Saint-Jean.

L'abbaye de Saint-Jean-de-Bonneval est fondée au Moyen Âge près de la riche cité de Thouars, siège de la seigneurie de la vicomté. Elle bénéficie de la proximité de voies de communication importantes et d'un environnement fertile propice à son expansion.



1 – Miniature de dédicace de Hitda à sainte Walburge, *Codex Hitda*, Évangélaire enluminé, Cologne, 1000-1020, bibliothèque d'État de Darmstadt
2 – *Vue de l'église de Saint-Jean-de-Thouars*, dessin, Paul Boinot, 1938, coll. Musée Henri Barré

ADOPTÉZ VOTRE PATRIMOINE

SAINT-JEAN-DE-THOUARS



AUX XV^E ET XVI^E SIÈCLES : LE TEMPS DES RÉFORMES

DURANT LE XV^E SIÈCLE, PLUSIEURS ABBESSES APPARTIENNENT À DEUX GRANDES FAMILLES UNIES DE LA NOBLESSE DE L'ANJOU ET DE LA TOURAINE, LES BRÉZÉ ET LES MAILLÉ.

Au début du XV^e siècle, quatre abbesses appartiennent à la famille de Brézé, dont le fief est situé entre Thouars et Saumur. Guillemette de Maillé, en 1421, est la première des cinq abbesses de la famille Maillé, originaire de Touraine. Quatre d'entre elles se succèdent sous le règne de Louis XI, proche de leur famille, jusqu'à la fin du XV^e siècle.



Suivant la règle bénédictine, l'abbesse est élue par la communauté de religieuses. Des dynasties familiales et quelques lignages se succèdent à la tête de l'abbaye.



À PARTIR DE FRANÇOIS I^{ER}, LA NOMINATION DES ABBESSES APPARTIENDRA AU ROI.

Après le décès de Jeanne de Chivré en 1531, les religieuses élisent Catherine de Chivré pour lui succéder. Mais le roi François I^{er} leur impose Louise Chasteigner de la Roche-Posay, religieuse de la Trinité de Poitiers, malgré l'opposition des sœurs. Elle introduira la réforme catholique au sein de l'abbaye. Pour mieux la faire observer, elle fait rebâtir l'église et une partie des bâtiments conventuels.

LA RÉFORME PROTESTANTE TOUCHE L'ABBAYE AUX ALENTOURS DES ANNÉES 1540.

L'abbesse Philippe de Chastaigner se rallie à la religion protestante avant 1549. Elle entre en correspondance avec Jean Calvin mais hésite à quitter le couvent sur ses conseils. Finalement, elle le rejoint à Genève en 1557, avec huit de ses religieuses. La seule religieuse présente demande au roi de nommer une nouvelle abbesse. Le choix de François II s'arrête en 1559 sur Gasparde de Clermont-Tonnerre. Elle rétablit l'ordre dans l'abbaye, abandonnée pendant deux ans.

EN 1590, UNE NOUVELLE ABBESSE EST NOMMÉE PAR HENRI IV : ISABELLE DE VIVONNE DE LA CHASTEIGNERAYE.

Elle fait entièrement reconstruire l'abbaye, décrite dans un procès-verbal en 1625 : l'église abbatiale est reconstruite, la maison abbatiale est rétablie dans son état ancien ainsi que les dortoirs, les chambres des religieuses et les murailles de la clôture. L'abbesse travaille à recouvrir des droits perdus, notamment lors de procès contre les ducs de Thouars. Par la suite, cinq abbesses de la famille de Chastillon, apparentée à la famille de Vivonne, sont nommées sous Louis XIII et Louis XIV.

1 – Vue de l'Abbaye de Saint-Jean-de-Bonneval, dessin, Louis Boudan, 1699, collection Gaignières, BNF

2 – Portrait de l'abbesse de Fontevraud Jeanne-Baptiste de Bourbon (abbesse de 1637 à 1670), fresque de la salle capitulaire, abbaye royale de Fontevraud

ADOPTÉZ VOTRE
PATRIMOINE

**SAINT-JEAN-
DE-THOUARS**



AUX XVII^E ET XVIII^E SIÈCLES : LES PROCÈS ET LA FIN DE L'ABBAYE



Au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, les abbesses multiplient les procès contre les ducs de Thouars, la famille de La Trémoille.



EN 1633-1634, SOUS L'ABBESSE LOUISE DE CHASTILLON, UN CONFLIT ÉCLATE POUR L'ACTIVITÉ DU MOULIN DES ROCHES, OU MOULIN DE L'ABBESSE, À THOUARS.

Sa sœur Elisabeth lui succède. L'abbaye compte alors trente-quatre religieuses. Une nouvelle procédure judiciaire est entamée par l'abbesse sur le Moulin de Missé en 1661, puis par le duc Henri sur des droits qui lui seraient dus par l'abbaye.

MADELEINE-ANGÉLIQUE-MARIE DE CHASTILLON EST NOMMÉE ABBESSE EN 1676 PAR LE ROI LOUIS XIV.

Elle remplace les orgues et fait réparer la voûte du chœur. En 1687, un énième conflit éclate avec le duc de Thouars Charles-Belgique-Hollande, sur des vignes situées aux Maligrettes, à Thouars. Elisabeth Le Picart est nommée en 1719. Afin d'affirmer l'indépendance de l'abbaye vis-à-vis des seigneurs de Thouars, elle rédige un document attestant de la fondation royale de l'abbaye. L'abbesse Henriette Foucault lui succède en 1724. Elle entraîne un litige avec le duc de Thouars Charles-Armand-René qui durera dix-sept ans, l'affaire du poteau de Faye-l'Abbesse. L'abbesse perd à l'issue du procès le droit de justice sur le fief. En 1739, l'abbaye perd le droit de prévôté de la foire Saint-Luc à Thouars par arrêté royal de Louis XV.

LA DERNIÈRE ABBESSE EST LOUISE-ÉTIENNETTE DE THY.

D'abord religieuse de l'abbaye bénédictine de Leigneux, dans la Loire, elle est nommée abbesse de Saint-Jean en 1786. La communauté regroupe alors trente religieuses qui assisteront à la fin de l'abbaye. Après la Révolution, les biens des congrégations religieuses sont confisqués par les lois de novembre 1789 et leurs propriétés sont vendues au profit de la nation.

UNE PREMIÈRE VENTE DES BÂTIMENTS DE L'ABBAYE SAINT-JEAN EST ORGANISÉE EN JUILLET 1791, MAIS FAUTE DE PAIEMENT PAR L'ACHETEUR, LA VENTE NE SE CONCLUE PAS.

Les religieuses sont chassées avant la vente du mobilier ordonnée suite à une délibération du conseil de district de Thouars du 26 septembre 1792. Louise-Étiennette de Thy reste à Saint-Jean, où elle a acheté en mai 1791 un jardin au lieu-dit Le Tour Girault. Elle vit dans un petit pavillon en mauvais état, qu'elle revend en mai 1795. Après son départ, l'ensemble de l'abbaye est vendu en 1796.

1 – *Moulin de l'abbaye, Thouars*, dessin, Paul Boinot, avant 1944, coll. Musée Henri Barré

2 – *Lavoir-séchoir du XVIII^e siècle*, photo Ville de Thouars

3 – *Développement du bourg de Saint-Jean*, dessin, Paul Boinot, milieu du XX^e siècle, coll. Musée Henri Barré

ADOPTÉZ VOTRE
PATRIMOINE

**SAINT-JEAN-
DE-THOUARS**



SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL, UNE ABBAYE DE FEMMES

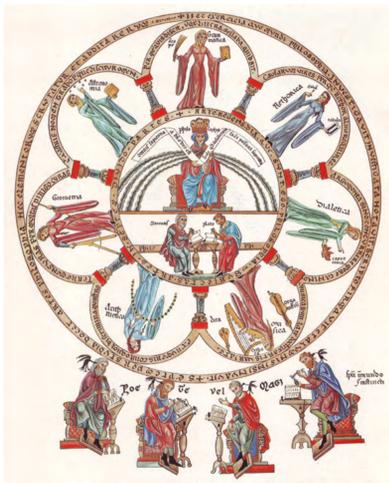
LE MONACHISME* SE DÉVELOPPE EN OCCIDENT AU COURS DU V^E SIÈCLE, DÉBUTANT PAR LES RÉGIONS EN RELATION AVEC L'ORIENT (ITALIE, PROVENCE...).

Les abbayes sont dès le début des centres de formation et de diffusion de l'idéal monastique. Le Poitou voit l'émergence de deux grands établissements: l'abbaye de Ligugé, fondée en 361, et l'abbaye Sainte-Croix, fondée en 552 par sainte Radegonde.

*Monachisme: Mode de vie et de spiritualité, état de moine.
Ensemble des communautés monastiques.

LES TEXTES BIBLIQUES NE MENTIONNENT PAS DE RÈGLE: LES PRÉCEPTES S'ÉTABLISSENT PROGRESSIVEMENT, MARQUÉS PAR DE GRANDS PENSEURS.

L'abbaye est une société réduite, aux composantes diverses et variées, qu'il convient d'organiser et de régenter. L'abbaye Sainte-Croix suit la règle de saint Césaire d'Arles (470-542), la *regula ad virgines*. Il s'agit de la première règle écrite spécifiquement pour une communauté de femmes. L'axe principal est la chasteté. Les règles sont le dépouillement de tous les biens, la vie en communauté, la modestie et l'obéissance, la prière et la méditation.



Les prémices du monachisme débutent environ trois siècles après le début du christianisme, en Égypte d'abord, lorsque des hommes et des femmes renoncent à la vie « mondaine » et se retirent autour de quelques grands penseurs.



SAINT-JEAN DE BONNEVAL EST UNE ABBAYE BÉNÉDICTINE: ELLE SUIT LA RÈGLE DE SAINT BENOÎT (480/490-543/547), FONDATEUR DE L'ORDRE DES BÉNÉDICTINS, PATRIARCHE DES MOINES D'OCCIDENT.

La règle ébauche une hiérarchie nécessaire en définissant les attributions et responsabilités de l'abbesse. Le modèle de la vie monastique est la famille, dont l'abbesse est la mère et les religieuses sont les sœurs.

LA VIE MONASTIQUE S'ORGANISE AUTOUR DE TROIS ACTIVITÉS PRINCIPALES: LA PRIÈRE COMMUNE, LA LECTURE PRIANTE DE L'ÉCRITURE SAINTE (LECTIO DIVINA) ET LE TRAVAIL MANUEL.

La journée d'une moniale est réglée en fonction de la liturgie des heures, nommée *Opus Dei* (Œuvre de Dieu). Huit fois par jour, elle rassemble la communauté pour prier en commun, à partir des Psaumes et de la Bible. La répartition du travail et de la lecture, les horaires de repas sont variables selon les saisons et le temps liturgique. La règle décrit les divers offices et le travail, mais aussi les modalités de repas, d'habillement, d'accueil et des voyages à l'extérieur.

1 – *La philosophie avec les sept arts libéraux, Hortus deliciarum*, manuscrit, copie de l'original daté entre 1159 et 1175 de l'abbesse Herrade de Landsberg, un des rares manuscrits enluminés réalisés par des religieuses
2 – *Saint Benoît tendant la règle à son disciple saint Maur, accompagné d'autres moines*, manuscrit, XII^e siècle, British Library

ADOPTÉZ VOTRE
PATRIMOINE

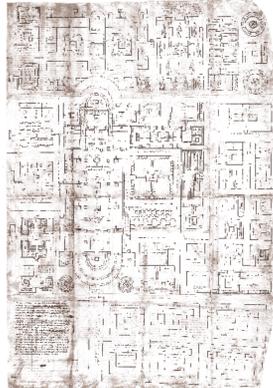
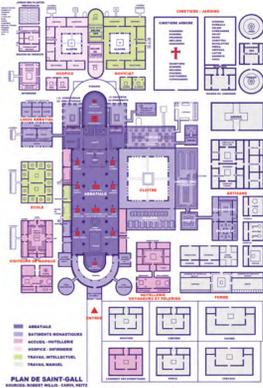
SAINT-JEAN-
DE-THOUARS



L'ABBAYE, UN LIEU HORS DU TEMPS

EN DEHORS DES OFFICES LITURGIQUES, LES SŒURS S'ADONNENT AU TRAVAIL MANUEL.

Il doit être organisé pour qu'elles n'aient pas à sortir de l'enceinte de l'abbaye. Le site dispose d'un accès aisé aux matières premières (pierre, bois...), à l'eau et d'un emplacement sur des terres fertiles. Des jardins et vergers sont entretenus à proximité des bâtiments conventuels.



SELON LA RÈGLE DE SAINT BENOÎT, SI RIEN NE VIENT Y FAIRE OBSTACLE, LE CLOÎTRE PRINCIPAL EST PLACÉ AU SUD DE L'ÉGLISE.

Sa longueur est adaptée à celle de la nef. Le principal bâtiment conventuel a son rez-de-chaussée occupé par la salle capitulaire et son premier étage occupé par le dortoir. Ce dernier est parfois en communication avec l'église, au moyen d'un escalier. Il permet un accès facile aux offices, notamment pour les sœurs malades ou âgées. L'aile parallèle à l'église accueille le réfectoire. À l'une des extrémités, la cuisine possède une toiture en forme de pyramide ou de cône, comme à Fontevraud. Du côté de l'entrée se développent les bâtiments de service et le logement des hôtes.

SELON LE DESSIN DE LOUIS BOUDAN EN 1699, LE PLAN DE L'ABBAYE NE RÉPOND PAS EXACTEMENT À LA RÈGLE DE SAINT BENOÎT.

Cela s'explique par de nombreuses phases de reconstruction et d'agrandissement, qui correspondent à des modèles architecturaux de leur époque. Les premiers travaux connus sont ceux de Louise de Chastaigner de la Roche-Posay, entre 1533 et 1543. Elle fait reconstruire l'église, le dortoir, la salle du chapitre, le réfectoire et le logis abbatial, destiné à l'abbesse.

ISABELLE DE VIVONNE DE LA CHASTEIGNERAVE CONDUIT DES TRAVAUX DE GRANDE AMPLEUR ENTRE 1590 ET 1625.

Une description de l'abbaye en 1790 mentionne l'ensemble des espaces : le logis de l'abbesse avec une salle décorée de boiseries, un parloir également orné de boiseries mais aussi de tableaux, des chambres, un logement pour les hôtes avec trois chambres, la chapelle de l'abbesse, l'église abbatiale et sa sacristie, l'apothicairerie, le réfectoire, la bibliothèque et le chartrier*. Les espaces de service sont le pressoir, la cave avec quatre-vingts fûts, les écuries.

*Chartrier : Salle où sont conservés les recueils de « chartes » (actes authentiques consignants des droits, des privilèges, généralement accordés par un suzerain).

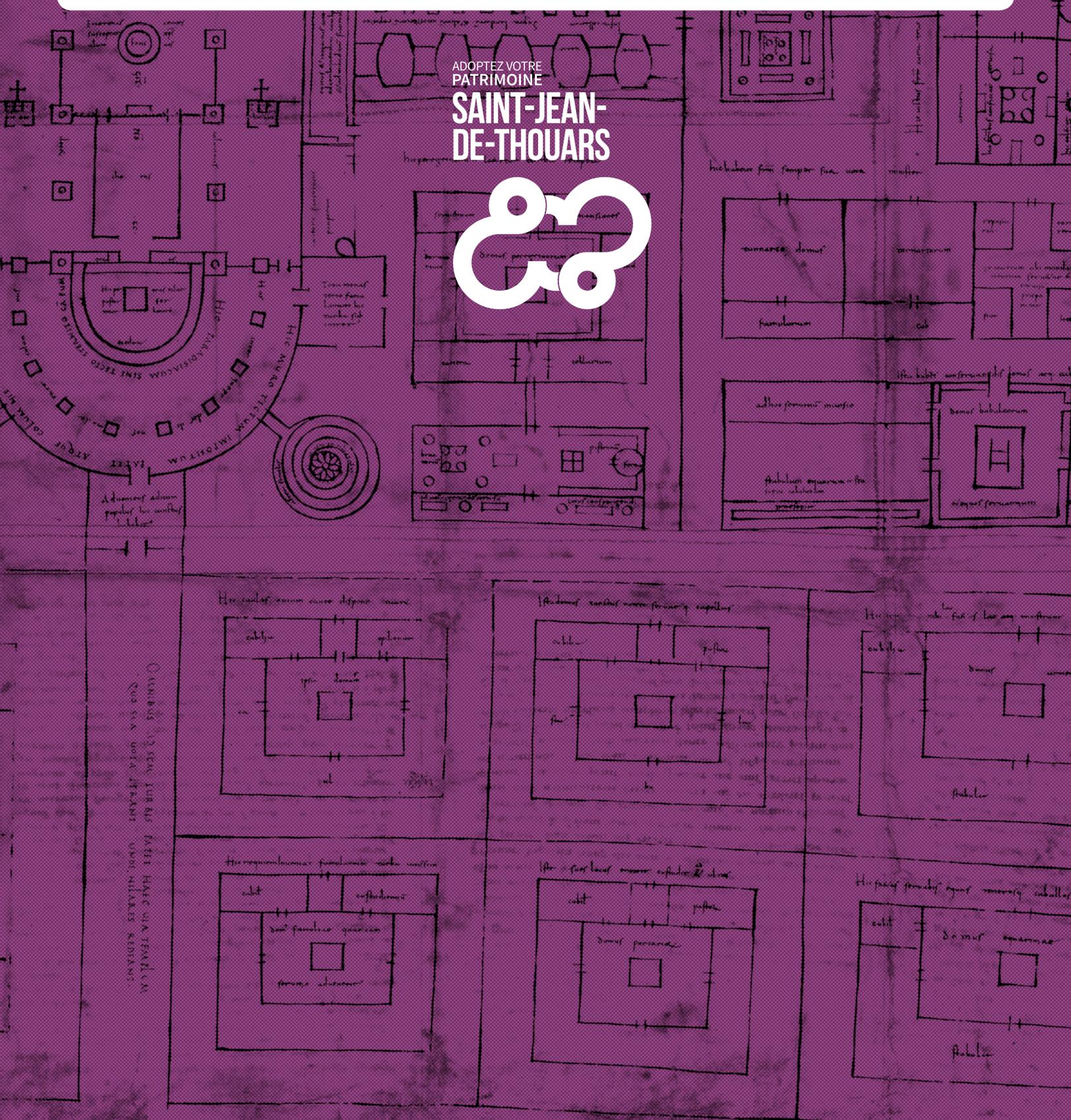
La règle de saint Benoît définit l'espace monastique. Le premier plan connu est celui de l'abbaye de Saint-Gall (aujourd'hui en Suisse), datant du début du XI^e siècle.



- 1 - Plan de l'abbaye Saint-Gall
- 2 - Plan de l'abbaye Saint-Gall, dessin, XI^e siècle, bibliothèque de l'abbaye Saint-Gall
- 3 - Abbaye Saint-Jean-de-Bonneval, carte postale, coll. Ville de Thouars
- 4 - La maison centrale de détention de Fontevraud vue du nord-est, 1902, encre sur papier, Cl. P. Giraud © Région des Pays de la Loire © CCO

ADOPTÉZ VOTRE PATRIMOINE

SAINT-JEAN-DE-THOUARS

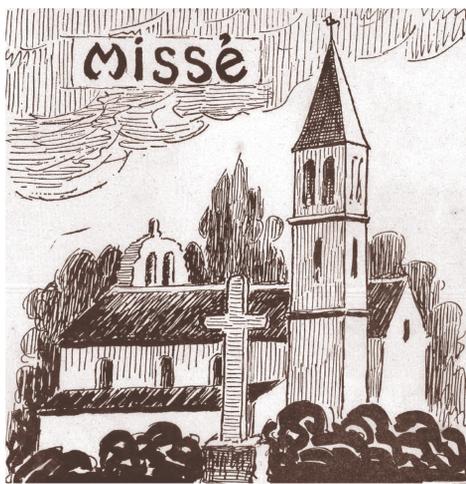


UNE ABBAYE INFLUENTE :

LES LIENS AVEC LE MONDE EXTÉRIEUR



L'abbaye est organisée pour être auto-suffisante. Cependant, elle noue et entretient des relations avec l'extérieur pour se développer.



LES DONATIONS DE SEIGNEURS, COMME LES VICOMTES DE THOUARS, PERMETTENT À L'ABBAYE D'ACQUÉRIR DES TERRES À EXPLOITER, DES BIENS IMMOBILIERS ET DES RENTES (JOUISSANCE RÉGULIÈRE D'UN PROFIT OU D'UN RENDEMENT PROVENANT D'UN BIEN FONCIER).

Dès le milieu du XV^e siècle, les abbesses sont choisies pour leur capacité de gestionnaires et leurs connaissances juridiques. Ainsi, à la fin du Moyen Âge, les terroirs sont de nouveau ensemencés, les fermes restaurées, les dîmes et les revenus rapportent davantage.

EN 1790, L'ABBESSE LOUISE-ÉTIENNETTE DE THY ÉTABLIT UN ÉTAT DES LIEUX DES BIENS DE L'ABBAYE.

En plus des moulins à eau et à vent et de maisons dans le bourg de Saint-Jean, elle possède des moulins, des fermes, des prieurés et des fours banals dans les environs de Thouars (Missé, Rigné, Tourtenay...). Ses biens s'étendent jusqu'à Faye-l'Abbesse, Bressuire (Clessé) et Niort (Xaintray). Les rentes sur de la vigne, du blé et des droits de pêche, sont touchées sur des terres de Thouars (Maligrettes), Missé, Argenton-Château (sur l'hôtel du Dauphin), Montbrun, Sainte-Gemme, Geay et même à Paris.

LES ABBESSES TRAVAILLENT DONC AVEC LES EXPLOITANTS DE LEURS TERRES, DES GESTIONNAIRES, SERFS OU MÉTAYERS.

Elles ont des gardes à leur service sur les terres dont elles ont le pouvoir de justice, à Xaintray et Faye-l'Abbesse. L'état des lieux de Louise-Étiennette de Thy mentionne les dépenses faites pour rétribuer le curé de l'église Saint-Jean, mais aussi quatre chapelains, le vicaire de Saint-Médard et le prêtre de Saint-Laon pour des missions spécifiques.

L'ABBAYE A ÉGALEMENT BESOIN DE PRATICIENS, DONT LE SAVOIR-FAIRE EST ÉTRANGER OU INCONNU AUX RELIGIEUSES.

Elles rétribuent le médecin de l'abbaye, le chirurgien, l'avocat, le sénéchal et le greffier de l'abbaye. Pour l'entretien des bâtiments de l'abbaye et des maisons, cures, églises, prieurés, moulins, métairies dépendant de l'abbaye, elles emploient un architecte, un charpentier et un couvreur d'ardoises. Les religieuses s'acquittent des gages des domestiques : boulanger, jardinier, servantes, laboureurs... Elles sont également en contact avec les marchands, comme le boucher, le poissonnier, les marchands d'étoffe de laine et de toile... Ces professionnels vivent grâce aux commandes de l'abbaye, dont ils se rapprochent en se regroupant près du monastère, formant ainsi le bourg.

1 - Artisans sur un chantier de construction, *Psautier de Canterbury*, manuscrit, XII^e siècle, BNF

2 - Marchands dans une scène de foire, *Le Chevalier errant*, manuscrit, Thomas III de Saluces, vers 1400-1405, BNF

3 - Église du prieuré Saint-Pierre de Missé, dessin, Paul Boinot, XX^e siècle, coll. Musée Henri Barré

ADOPTÉZ VOTRE
PATRIMOINE

**SAINT-JEAN-
DE-THOUARS**

